

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 133 (2007)
Heft: 12: Défricher la ville

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS DE PROJET

Nouveau siège du Tribunal pénal fédéral, Viale Stefano Franscini, Bellinzona

L'annonce n'est qu'un extrait du texte officiel. A tous les effets fait foi le texte intégral publié sur la **Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC)** No. 110 de lundi 11 juin 2007, aussi disponible sur le site: www.fusc.ch De suite nous vous présentons un résumé des informations principales:

Type de mandat

Concours de projet anonymes avec préqualification, pour groupes interdisciplinaires

Mandant:

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
Gestion de projets
Fellerstrasse 21, CH-3003 Berne
Téléphone: +41 (0)31 324 83 84
Fax: +41 (0)31 323 26 98

Documents de préqualification

(à commander préféablement par e-mail)

Adresse pour la demande de participation:

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
Service des appels d'offres publics
A l'att. de M. André Chevallier, Projet TN10/7865.001
Transformation du siège définitif du Tribunal pénal fédéral à Bellinzona – Groupe de planification
Fellerstrasse 21, CH-3003 Berne
Fax: +41 (0)31 324 83 84
E-Mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

Objet du concours

Le présent concours de projet sélectif vise à l'acquisition de prestations de planification incluant la fonction de planification générale de la transformation et de la construction du siège définitif du Tribunal pénal fédéral à Bellinzona et du bâtiment «Pretorio». L'élaboration d'un projet de concours est requise dans le but d'assurer une planification optimale des bâtiments sur le plan de la durabilité, de l'utilisation de l'espace et de l'exploitation. Le concours doit permettre de trouver une solution générale excellente tant du point de vue spatial qu'architectural. En outre, la plus grande fonctionnalité et la plus grande souplesse sont souhaitées concernant l'exploitation des bâtiments.

Calendrier général

Envoy des dossiers de préqualification (1ère phase)	13 juillet 2007
Décision concernant l'admission à la 2ème phase (date probable)	22 août 2007
Envoy de la documentation pour la 2ème phase	septembre 2007
Remise des projets de concours	décembre 2007
Début de la planification (date probable)	à partir de juin 2008
Réalisation	à partir de mars 2009

Voies de recours

La possibilité de présenter recours est donnée seulement contre le texte officiel publié sur le FOSC du 11.6.2007 selon les instructions concernant les voies de recours qui sont indiquées dans l'annonce.

Berne/Lugano, 11 juin 2007



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Domaine des constructions
Gestion de projets

Concours de projets en procédure ouverte Agrandissement et transformation de la Cinémathèque suisse, à Penthaz

Pouvoir adjudicateur/mandant

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
Gestion des projets, Appels d'offres publics
Fellerstrasse 21, 3003 Berne, Suisse

Objet du concours

La Cinémathèque suisse (CS), autrement dit les archives cinématographiques suisses, collecte, conserve, restaure et valorise des films, des images et des médias imprimés relatifs aux films, ainsi qu'un petit nombre d'appareils historique. Dans le Centre d'archivage et de conservation, à 1030 Penthaz, la CS entrepose et traite les différentes collections. Comme la capacité d'archivage est actuellement épuisée, les locaux existants doivent être agrandis. Une équipe de concepteurs doit élaborer un projet pour une nouvelle construction, la transformation et la réaffectation sur le site de Penthaz, de manière à couvrir les besoins jusqu'en 2020 dans les domaines de l'entreposage, de l'analyse scientifique et de la conservation des collections. La possibilité d'étendre la capacité d'entreposage au-delà de l'horizon 2020 doit être prise en compte. Conformément au plan de zone, l'agrandissement doit être en grande partie souterrain et relié au bâtiment existant. Les déroulements d'exploitation et logistiques doivent être conçus de manière optimale et permettre une exploitation économique et durable.

Procédure de concours

Le concours est réalisé sous la forme d'un concours de projets anonyme en procédure ouverte pour équipes de concepteurs, conformément à la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP, RS 172.056.1) et à l'ordonnance correspondante (OMP, RS 172.056.11). La procédure est réalisée par le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP).

Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux équipes constituées d'architectes (direction générale), d'ingénieurs civils, d'ingénieurs électriques, d'ingénieurs CVR, d'ingénieurs en installations sanitaires et d'architectes-paysagistes dont le domicile privé ou le siège social se trouve en Suisse ou dans un pays signataire de l'accord GATT/OMC sur les marchés publics et offrant la réciprocité aux entreprises suisses.

Les équipes doivent comprendre au moins les spécialistes ci-dessus et avoir défini leur direction. L'intégration d'autres spécialistes nécessaires à la réalisation du mandat de conception générale est laissée à la discréption de la direction générale. Hormis les ingénieurs civils, les spécialistes ci-dessus sont en droit de participer à plusieurs équipes. Les soumissionnaires sont eux-mêmes responsables de l'anonymat de leur offre. En outre, les architectes et les ingénieurs civils doivent être porteurs d'un diplôme d'une HES, d'une EPF ou d'une université, être porteurs d'un diplôme étranger équivalent, être inscrits dans le registre suisse A ou B des ingénieurs et des architectes (REG) ou être inscrits dans un registre étranger équivalent. Dans le cas d'une communauté de soumissionnaires, tous les participants doivent remplir cette condition.

Langue de procédure: Français

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont décrits de manière détaillée dans le programme du concours. Les critères principaux sont les suivants:

- composition architecturale et qualité de l'espace extérieur
- fonctionnalité, aspects liés à l'exploitation et possibilité d'extension
- aspects économiques et durabilité

Jury du concours (*expert)

Hanspeter Winkler*, arch. dipl. EPF/SIA, OFCL, président
Alfred Graziol*, ing. dipl. BSA, Berlin
Thomas Hasler*, Dr ès sc. techn., arch. EPF FAS SIA, Frauenfeld
Alfred Roth*, arch. dipl. EPF/SIA, OFCL
Anton Weber*, architecte-paysagiste dipl. ETS/FSAP, Soleure
Marc Wehrli, directeur suppl. de l'Office fédéral de la culture OFC
Hervé Dumont, directeur de la Cinémathèque suisse
Philippe Besson, syndic de Penthaz

Membres suppléants du jury

Caroline Neeser, directrice des collections à la Cinémathèque suisse
Christophe Patthey*, arch. dipl. HES, Gestion immobilière OFCL
Willi Treichler, Dr. phil., Office fédéral de la culture OFC
Emmanuel Ventura*, architecte EPFL/ETS/FAS/SIA, Lausanne

Montant des prix

Au total, CHF 190 000.– (plus TVA) sont à disposition pour 5–7 prix et d'éventuels achats à hauteur de max. 20% du montant total des prix.

Dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres pourra être téléchargé à partir du 6. juillet 2007 sur le site suivant: <http://www.b-projekt.ch/wettbewerbe/wcs.html>

La publication officielle dans la Feuille officielle suisse du commerce n° 126 du 3 juillet 2007 fait foi. Les formalités sont réglées dans le programme du concours.

Délais

Dernier délai pour l'inscription au concours
avec les justificatifs exigés: 27.7.2007
Remise des projets: 26.10.2007
Remise des maquettes: 2.11.2007

Moyens de droit

Le texte intégral sera publié dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) n° 126 du 3 juillet 2007. Conformément à l'art. 30 OMP, ce texte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 20 jours à compter de sa publication dans la FOSC. Ce recours doit être adressé en deux exemplaires au Tribunal administratif fédéral, 3003 Berne, par voie de lettre signature. Il doit contenir les conclusions, les motifs et l'indication des moyens de preuve, ainsi que la signature de l'auteur du recours ou de son représentant. Des copies du présent dossier et des moyens de preuve doivent être jointes au recours.